



## PRIME OBJECTIF / MODALITES

Par manthn, le 19/12/2023 à 16:48

Bonjour,

Même si je pense avoir la réponse, j'aimerais quelque chose de plus précis. Je vous explique,

Je suis commercial, j'ai donc signé un avenant de rémunération le en décembre 2022 pour déterminer l'objectif 2023 les modalités des objectifs et de paiement des primes.

Suite à des problèmes en interne, j'ai démissionné de mes fonctions le 21/11/2023 avec un mois de préavis, donc jusqu'au 21/12/2023.

Or suite à discussion, ils m'ont fait une proposition pour rester. Je n'ai pas signé d'avenant mais la demissions a été prise en compte et le nouveau CDI démarre le lendemain de la demission.

Ai-je un recours possible pour obtenir la prime ?

Merci